

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, Mme Chaumillon, M. Monany



Délibération n° 05-02 du 26 septembre 2024

PLANS À VOS PARCS ET CANOPÉE – CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS NATURALISTES, DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions pluriannuelles 2024-2026 entre le Département et les organismes suivants : la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO-IDF), l'Office Pour les Insectes et leur environnement (OPIE), Planète Sciences et Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs (VFAR), dont les projets sont ci-annexés ;

- ATTRIBUE au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

- 66 000 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO-IDF ;
- 17 000 euros à l'Office Pour les Insectes et leur environnement – OPIE ;
- 10 000 euros à Planète Sciences ;
- 11 360 euros à l'association Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs – VFAR.



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.